

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 19 février 2019, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MME Isabelle Giasson directrice générale et secrétaire-trésorière

ET

MM. Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout
Jean-Guy Carrier représentant suppléant de Baie-Trinité
Serge Deschênes représentant de Pointe-aux-Outardes
Yoland Émond président et représentant de Chute-aux-Outardes
Steeve Grenier représentant de Franquelin
Joseph Imbeault représentant de Ragueneau
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau
Normand Morin représentant de Pointe-Label

Sont absents :

Marcel Furlong préfet MRC de Manicouagan, observateur
Serge Lestage représentant de Baie-Trinité

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du
15 janvier 2019

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption des listes de comptes à payer n° 2018-12 (2 de 2) et n° 2019-01
de la Régie ainsi que n° 2018-12 et n° 2019-01 du magasin de réemploi
Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de janvier 2019
- 2.3 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2019-01 – Traitement des
matières recyclables
- 2.4 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2019-02 – Transport des
matières recyclables
- 2.5 Adjudication appel d'offres public n° 2019-01 – Transport des matières
résiduelles des écocentres
- 2.6 Réaffectation au poste de journalier-opérateur pour l'employé n° 192
- 2.7 Changement d'échelon à l'échelle salariale de l'employé n° 325
- 2.8 Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou
sexuel au travail et de traitement des plaintes
- 2.9 Centre de développement économique durable de Baie-Comeau –
Traitement de matières résiduelles ultimes

LET

- 2.10 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2019-03 – Fourniture d'une
chambre de mesure en béton
- 2.11 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2019-04 – Installation d'un
débitmètre
- 2.12 Autorisation de procéder à l'achat de sable à des fins opérationnelles

3.0 Informations

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 19 mars 2019

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 19 mars 2019

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 **Ouverture de la séance**

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum; il est 11 h 04.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-11

1.2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Label, Normand Morin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-12

1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 janvier 2019**

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 15 janvier 2019, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2019-13

2.1 **Adoption des listes de comptes à payer n° 2018-12 (2 de 2) et n° 2019-01 de la Régie ainsi que n° 2018-12 et n° 2019-01 du magasin de réemploi Phase 2**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter les listes de comptes à payer n° 2018-12 (2 de 2) de la Régie d'une somme de **15 005,69 \$** et n° 2019-01 de la Régie d'une somme de **259 881,04 \$** ainsi que n° 2018-12 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **323,00 \$** et n° 2019-01 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **904,35 \$** pour un **grand total de 276 114,08 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-14

2.2 **Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de janvier 2019**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte MasterCard d'une somme totale de **443,09 \$** pour janvier 2019, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-15	2.3 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2019-01 – Traitement des matières recyclables
	<p>Attendu que trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;</p> <p>Attendu qu'une (1) firme a déposé une offre;</p> <p>Attendu que l'offre reçue a été analysée.</p> <p>Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Label, Normand Morin, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour le traitement des matières recyclables à la compagnie Récupération Frontenac Inc., située au 217, rue Monfette Ouest, Thetford Mines (Québec) G6G 7Y3, pour un montant de 16 \$/tonne, excluant les taxes, et ce, pour une durée d'un (1) an.</p> <p>Approuvé séance tenante.</p>
Rés. 2019-16	2.4 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2019-02 – Transport des matières recyclables
	<p>Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour le transport des matières recyclables vers le centre de tri Récupération Frontenac Inc. à l'entreprise Groupe Transcol située au 3495, de la Recherche, Jonquière (Québec) G7X 0H5, pour un montant de 849 \$, excluant les taxes et la surcharge de carburant, pour chaque transport d'une remorque chargée, et ce, pour une durée d'un (1) an.</p> <p>Approuvé séance tenante.</p>
Rés. 2019-17	2.5 Adjudication appel d'offres public n° 2019-01 – Transport des matières résiduelles des écocentres
	<p>Reporté à la séance publique du 19 mars 2019.</p>
Rés. 2019-18	2.6 Réaffectation au poste de journalier-opérateur pour l'employé n° 192
	<p>Attendu que l'employé n° 192 est affecté au poste de journalier depuis le 19 février 2018;</p> <p>Attendu que la réaffectation au poste de journalier-opérateur selon les conditions normatives reliées à ce poste sera effective dès la réception de tous les documents provenant de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);</p> <p>Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu de réaffecter l'employé n° 192 au poste de journalier-opérateur, dès réception des documents de la SAAQ.</p> <p>Approuvé séance tenante.</p>
Rés. 2019-19	2.7 Changement d'échelon à l'échelle salariale de l'employé n° 325
	<p>Attendu que le changement d'échelon s'effectue après 2 000 heures de travail régulier selon les conditions normatives présentement en vigueur et sous recommandation de la direction générale et approbation du conseil d'administration;</p> <p>Attendu que l'employé n° 325 a satisfait à cette exigence, passant ainsi à un autre échelon.</p>

Sur la recommandation du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu de procéder au changement d'échelon à l'échelle salariale pour l'employé n° 325, passant du onzième échelon au douzième échelon, selon les conditions normatives des salariés.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-20

2.8 Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

Attendu qu'en 2019 toute entreprise doit se doter d'une politique en matière de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes, selon la Loi sur les normes du travail;

Attendu que la présente politique a pour objectif d'affirmer l'engagement de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son entreprise, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire;

Attendu qu'elle vise également à établir les principes d'intervention qui sont appliqués dans l'organisation lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée à l'employeur ou à un de ses représentants;

Attendu que la présente politique s'applique à l'ensemble du personnel de la Régie, et à tous les niveaux hiérarchiques, incluant les membres du conseil d'administration, notamment dans les lieux et contextes suivants :

- les lieux de travail;
- les aires communes;
- tout autre endroit où les personnes doivent se trouver dans le cadre de leur emploi (ex. : réunions, formations, déplacements, activités sociales organisées ou non);
- les communications par tout moyen, technologique ou autre.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, il est unanimement résolu d'adopter la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-21

2.9 Centre de développement économique durable de Baie-Comeau – Traitement de matières résiduelles ultimes

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) possède l'entière responsabilité de la gestion des matières résiduelles du territoire de la Manicouagan, dont la responsabilité de l'élimination des matières résiduelles et du système de gestion pour ses municipalités membres;

Attendu que la RGMRM est une organisation municipale ayant pour mandat d'optimiser les services de collecte, de traitement, d'élimination et de valorisation des matières résiduelles afin de réduire les coûts de gestion pour les municipalités membres de la région et d'atteindre les objectifs de mise en valeur fixés par le gouvernement;

Attendu qu'un des objectifs de la RGMRM est d'offrir des alternatives et des services appropriés afin de permettre aux citoyens de se départir adéquatement de leurs matières;

Attendu qu'il est souhaité d'explorer d'autres avenues quant à l'élimination des matières résiduelles ultimes par enfouissement;

Attendu qu'une matière ultime se définit par un déchet qui n'a pas de potentiel de valorisation dans le système offert au Québec;

Attendu que le procédé de gazéification Thermoselect proposé par le Centre de développement durable de Baie-Comeau, un traitement par pyrolyse et gazéification haute température à oxygène pur, permettrait d'éliminer et de bannir l'enfouissement;

Attendu que cette technologie permet de produire une laine de roche écologique à l'aide de déchets;

Attendu que le procédé Thermoselect est une technologie sans pollution;

Considérant que le procédé thermique pour la fabrication de la laine de roche en recyclant des matières ultimes comme matières premières et intrants constitue une première au monde;

Considérant qu'un changement d'un mode de traitement des matières résiduelles demande des analyses approfondies;

Considérant que selon le REIMR le processus de gestion postfermeture s'enclenche à la cession des opérations;

Attendu que la RGMRM ne modifiera aucun système de gestion des matières effectif sans la réalisation d'une étude de faisabilité;

Attendu que la RGMRM poursuit ses démarches de valorisation des matières organiques tel qu'exigé par le gouvernement et tel qu'admissible au programme de subvention PTMOBC;

Attendu que la RGMRM maintient le système actuel de la collecte sélective.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'appuyer la réalisation d'une étude de faisabilité visant à démontrer la viabilité du projet de Centre de développement économique de Baie-Comeau pour le traitement des matières résiduelles ultimes générées par les municipalités membres. Par conséquent, la RGMRM s'engage à fournir les matières résiduelles provenant des municipalités membres.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2019-22

2.10 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2019-03 – Fourniture d'une chambre de mesure en béton

Attendu qu'il y a lieu d'installer un nouveau débitmètre à la station de pompage PP-1 à l'intérieur d'une chambre de béton au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau;

Attendu que le contrat d'offres de services professionnels pour les plans et devis de la chambre de mesure ont été réalisés par la firme Tetra Tech, sis au 1250, rue Ampère, bureau 310 à Boucherville (résolution 2017-68).

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une chambre de mesure en béton pour le débitmètre de la station de pompage PP-1.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-23

2.11 Autorisation appel d'offres sur invitation n° 2019-04 – Installation d'un débitmètre

Attendu qu'il y a lieu d'installer un débitmètre à la station de pompage PP-1;

Attendu qu'il y a lieu de creuser et d'installer une chambre de mesure en béton;

Attendu que la chambre de béton comprenant le débitmètre doit être raccordé au système de traitement de lixiviat actuel.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres sur invitation pour l'installation d'un débitmètre.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2019-24

2.12 Autorisation de procéder à l'achat de sable à des fins opérationnelles

Attendu que deux soumissions ont été demandées;

Attendu que la compagnie Location Excavation RSMF Inc. a fourni le plus bas prix conforme, soit 3,90\$/tonne, incluant le transport et avant les taxes;

Attendu que la dépense est capitalisée en inventaire et que seul l'utilisation réelle au cours de l'année est portée au compte courant.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à l'achat de sable de la compagnie Location Excavation RSMF Inc., située au 628, Route 138 à Ragueneau (Québec) G0H 1S0, pour un montant de 15 997,80 \$, représentant 4 102 tonnes au total, incluant le transport et avant les taxes.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.2 Prochaine rencontre de travail : le mardi 19 mars 2019, à 8 h.

5.3 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 19 mars 2019, à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine est présent et pose des questions sur le traitement des matières et le bac brun.

Rés. 2019-25

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 15.

**Yoland Émond
Président**

**Isabelle Giasson, directrice générale
et secrétaire-trésorière**